

LIMINAIRE AU CTL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Président,

À en entendre certains et à en lire d'autres, le discours du Ministre de l'Action et des Comptes Publics du 11 juillet dernier n'aurait rien d'inquiétant pour l'avenir de la DGFIP et de ses personnels. Mieux, les perspectives annoncées pourraient constituer une vraie opportunité, voire une aubaine !

Alors que nous en savons plus sur la teneur du rapport « CAP 2022 » et la révolution sociétale qu'il sous-tend, permettez-nous d'en douter. Personne n'ignore que dans les services la situation est plus que tendue. Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, des conflits éthiques et une perte de sens importante, sources de risques psychosociaux avérés. Les témoignages des personnels au travers des différents baromètres sociaux sont là pour en témoigner. Eux qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel, sont servis quand le Directeur Général, dans la foulée du discours de M. DARMANIN, indique à la presse que, je cite, « nous allons continuer de restructurer le réseau de la DGFIP, encore plus vite qu'avant, encore plus lourdement, de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations ». Des propos qui détonnent quelque peu et qui sont en complet décalage avec l'orientation du Ministre ciblant une « déconcentration de proximité ». En effet, les mots ont un sens, et le verbe « resserrer » employé ici veut bien dire ce qu'il veut dire : concentrer ! Dans ces conditions, concentrer et/ou déconcentrer, qui croire ?

En réalité, qu'advient-il dans les faits ? Nous devrions rapidement avoir des indications, puisque les directeurs locaux, dont certains semblent très empressés, doivent faire part de leurs propositions avant la fin du mois de septembre. Par ailleurs, le Directeur Général, comme le Ministre d'ailleurs, a bien insisté d'une part sur le caractère désormais pluriannuel des restructurations à venir, d'autre part sur la nécessité de s'appuyer sur un cadrage national.

Face à cette lourde incertitude qui pèse sur notre avenir, les questions s'accumulent.

Que va-t-il se passer en matière de maillage administratif ? Quels seront le devenir et l'implantation territoriale des services, alors que le Ministre dit vouloir casser le phénomène de « métropolisation » ? Alors que ce phénomène n'est en fait que la conséquence logique des fusions / concentrations de services engagées depuis de nombreuses années, qui aboutissent à des regroupements sur les capitales départementales ou régionales...

Concernant maintenant les moyens humains, le 11 juillet, le ministre n'a pas évoqué de suppression d'emplois ; mais qui peut être dupe au point d'imaginer que la DGFIP va être épargnée ? Pour votre information, un bruit court sur le département : 47 suppressions d'emplois seraient attendues l'an prochain. Nous sommes dans un cercle vicieux qui ressemble à une vis sans fin. Le parlement, sur proposition du gouvernement, supprime à tour de bras des emplois depuis près de 20 ans. Pour faire face, la DGFIP regroupe, simplifie à

outrance, informatise, dématérialise, mouvements qui génèrent leurs propres opportunités de suppressions supplémentaires... Et là-dessus, ce n'est pas la volonté affichée par le Ministre, de prendre le sujet d'abord par le bout des missions pour ensuite déterminer combien d'emplois sont nécessaires pour les accomplir, qui va nous rassurer.

On pourrait également évoquer longuement nos inquiétudes quant au devenir de nos missions, à la qualité du service rendu, à l'évolution de nos conditions de travail et de vie au travail, etc, etc. Nous l'avons déjà fait ici-même et devant votre mutisme et l'absence de solutions apportées, nous continuerons à le faire avec plus de fermeté.

Alors il est vrai que chacun est libre d'être optimiste et d'avoir foi en un avenir radieux pour lui-même, son métier, ses missions, son emploi... Mais pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes véritablement en présence d'un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui, si la tendance n'est pas rapidement inversée, aboutira probablement à son auto-destruction...

Solidaires Finances Publiques ne peut entamer ce CTL sans s'exprimer sur le psychodrame de ces derniers jours lié à la mise en place du Prélèvement à la source. Que dire... Affligeant, pathétique, triste ?

Tristes, nous le sommes, de voir les agents des Finances publiques subir, de longue date, non seulement les suppressions d'emplois, mais, aujourd'hui en plus de les voir également payer les pots cassés et les conséquences d'un cafouillage inédit entre « Bercy » et l'Élysée. Les centres de contacts et les centres impôt service sont submergés d'appels de contribuables qui se questionnent à bon droit sur les nouvelles mesures gouvernementales. Il en est de même de l'accueil des SIP et des trésoreries mis à rude épreuve. Et pourtant ni les uns ni les autres n'avaient besoin de ça.

Les idées fausses sur la prétendue simplification du PAS ont, et auront longtemps, des répercussions concrètes : incompréhensions voire colères de contribuables, travail continu pour gérer les changements de situation et les régularisations, etc. Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer l'abîme qui sépare le discours de la réalité et ceci dès 2015.

Pour nous, les agents(e)s des Finances publiques et nos concitoyens sont les grandes victimes du manque d'informations, du manque de moyens, tant humains que budgétaires, et des attermolements politiques qui ont pris le pas sur les besoins réels du service public...

Ainsi, pour faire le lien avec les modifications d'horaires d'ouverture au public présentées dans ce CTL, l'accueil physique et de proximité de la DDFIP 66, pourtant vitrine de notre administration, est clairement mis à mal.

Ne serait-il pas mieux de traiter les causes du malaise plutôt que de dégrader la qualité du service public en voulant cibler une conséquence ? A-t-il été démontré, sur les postes ayant déjà eu une réduction de la volumétrie horaire de réception, une réelle amélioration des conditions de vie au travail des agents ?

Concernant les recrutements de service civique, Solidaires Finances Publiques condamne leur utilisation en lieu et place de collègues, mais aussi constate que du fait de la spécificité et de la technicité de nos métiers, un service civique ne doit jamais remplacer un agent formé et ne peut trouver sa place que difficilement dans notre administration.

L'article L 120-1 du code du service national stipule que les missions sont complémentaires des activités confiées aux agents publics et ne peuvent se substituer ni à un emploi ni à un stage. Lors du CTR du 6 juillet 2017, la question a été soumise à la DG qui a répondu sans ambiguïté que : « *l'affectation des services civiques aux travaux de saisie ou à toute autre activité impliquant l'accès aux applicatifs DGFIP est totalement prohibée* ».

Nous resterons vigilants quant à l'utilisation de ces emplois de service civique.

Défendre le service public de proximité c'est d'abord une question de moyens humains. Avez-vous vraiment envie d'exercer vos fonctions de soutien à vos agents, d'améliorer leurs conditions de vie au travail ? Vous battez-vous pour un service public de qualité ? La réponse est clairement non...

En l'absence de preuve tangible attestant du fait que la seule boussole de votre action eût été la défense du service public et de la DGFIP, nous ne pouvons que supputer sur vos intentions réelles. Si nous convenions de votre sincérité, nous pourrions vous suggérer le panache. Remettez Excalibur au rocher... Et résistez à nos côtés !